



IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012011 et clos le 31122011

Régime simplifié d'imposition
Régime réel normal

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
SIE DE DUNKERQUE
59386 DUNKERQUE CEDEX 01

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et / ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION
ASS ASSOCIATION A.G.I.V.A.
PLACE DU POLDER
59820 GRAVELINES
652 607444 33748271500022
Insp., IFU N° dossier N° Siret

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
RADIO-TELEVISION-INTERNET

Préciser éventuellement l'ancienne adresse en cas de changement :

le téléphone : 0328518880

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 %	0	Bénéfice imposable au taux de 15 %	0	Déficit (report de la ligne NO du 2058 A ou 372 du 2033 B)	11 278
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15 % du cadre 1)			
	Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %		Autres plus-values imposables au taux de 19 %		Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %	
					Plus-values exonérées art. 238 quinquies	0

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Zone franche Corse Pôle de compétitivité
 Entreprises nouvelles art. 44 septies Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
 Sociétés d'investissements immobiliers cotées Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) 0 Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

D IMPUTATIONS (cf. page 4) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
 Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférant aux primes de remboursement

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4) recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

E bis COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (pour les entreprises dont le chiffre d'affaire est supérieur à 152.500 € HT)

Pour les entreprises mono-établissements et n'employant pas de salariés exerçant une activité de plus de 3 mois dans plusieurs communes (Chantiers, Missions,...) en cochant cette case vous êtes dispensé de déposer une 1330-CVAE.

Valeur ajoutée de référence Chiffre d'affaires de référence

Date de cessation de l'activité soumise à la CVAE

Pour le calcul de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaire, se reporter à la notice de la 1330-CVAE.

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

CGA Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone, télécopie : SARL SCSDR 6, QUAI VAUBAN 03.28.65.54.06
 - Professionnel de l'expertise comptable : 59820 GRAVELINES
 - Conseil :
 - CGA :
 - N° d'agrément du CGA

GRAVELINES le 16042012
 Signature et qualité du déclarant ROLAND THOMAS PRESIDENT

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice (A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

ASS ASSOCIATION A.G.I.V.A.

31122011

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME			figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien. Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.		
Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2011, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (Voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Articles 223 A à U du C.G.I.)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058 A bis)

bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 %	<input type="text"/>
Plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 19 %	<input type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 0 %	<input type="text"/>
Chiffre d'affaires TTC	<input type="text"/>		

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

N° SIRET

Ceatid.Graun

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise		ASS ASSOCIATION A.G.I.V.A.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2													
Adresse de l'entreprise		PLACE DU POLDER 59820 GRAVELINES		Durée de l'exercice précédent * 1 2													
Numéro SIRET*		3	3	7	4	8	2	7	1	5	0	0	0	2	2	Néant <input type="checkbox"/> *	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 1 1		N-1 3 1 1 2 1 0									
		Net 3		Net 4													
Capital souscrit non appelé (I)		AA															
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC													
		Frais de développement *	CX	CQ													
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	55 078	51 472	3 607	2 988									
		Fonds commercial (1)	AH	AI													
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK													
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM													
		Terrains	AN	AO													
		Constructions	AP	AQ													
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	305 690	257 455	48 235	51 749									
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	113 721	99 121	14 600	22 471									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW														
	Avances et acomptes	AX	AY														
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT													
		Autres participations	CU	CV													
	Créances rattachées à des participations	BB	BC														
	Autres titres immobilisés	BD	BE														
	Prêts	BF	BG														
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	2 481		2 481	2 481										
TOTAL (II)		BJ		BK	476 970	408 048	68 923	79 688									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	1 257		1 257	1 334									
		En cours de production de biens	BN	BO													
		En cours de production de services	BP	BQ													
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS													
		Marchandises	BT	BU													
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	420		420	422									
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	265 965		265 965	315 860									
		Autres créances (3)	BZ	CA	26 473		26 473	29 204									
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC													
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE												
Disponibilités	CF		CG	79		79	16 175										
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	19 396		19 396	30 594										
	TOTAL (III)	CJ		CK	313 591	0	313 591	393 590									
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW															
Primes de remboursement des obligations (V)	CM																
Ecarts de conversion actif * (VI)	CN																
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		1A	790 561	408 048	382 513	473 278									
Renvois : (1) Dont droit au bail :				CP			(3) Part à plus d'un an :	CR									
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :			Créances :										

Désignation de l'entreprise : ASS ASSOCIATION A.G.I.V.A.		Néant		
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....)	DA	986	986
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	39 324	(13 590)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(11 459)	52 914
	Subventions d'investissement	DJ	31 562	36 904
	Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (I)	DL	60 413	77 214	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO	0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	0	0
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	7 591	257
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	87 030	97 309
	Dettes fiscales et sociales	DY	207 765	239 507
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	10 734	6 484
Compte régul.	EB	8 980	52 507	
TOTAL (IV)	EC	322 100	396 065	
Écarts de conversion passif *	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	382 513	473 278	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	322 100	396 065
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	7 306		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		ASS ASSOCIATION A.G.I.V.A.				Néant	*	
		Exercice N			Exercice (N-1)			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC				
	Production vendue { biens * services *	FD	1 053 845	FE	FF	1 053 845	1 090 229	
		FG	1 077	FH	FI	1 077	1 150	
	Chiffre d'affaires nets*	FJ	1 054 923	FK	0	FL	1 054 923	1 091 379
	Production stockée *				FM			
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	440 000	443 290	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	6 291	9 716	
	Autres produits (1) (11)				FQ	29	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 501 242	1 544 385	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS			
	Variation de stock (marchandises) *				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	3 949	4 749	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV	78	(667)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	561 043	556 639	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	44 347	30 291	
	Salaires et traitements *				FY	607 086	613 866	
	Charges sociales (10)				FZ	272 804	260 747	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	43 759	44 028
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)				GE	1 595	34	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 534 661	1 509 688		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(33 419)	34 697		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM				
	Différences positives de change			GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO				
Total des produits financiers (V)				GP	0	0		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	119	1 032		
	Différences négatives de change			GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT				
Total des charges financières (VI)				GU	119	1 032		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(119)	(1 032)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V -VI)				GW	(33 538)	33 665		

Désignation de l'entreprise : ASS ASSOCIATION A.G.I.V.A.		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 501	1 376
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB 25 342	23 845
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7)(VII)	HD 25 843	25 221
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 194	1 669
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF 3 570	18
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH 3 764	1 686
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI 22 079	23 535
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	4 286
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 1 527 085	1 569 606
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 1 538 544	1 516 693
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN (11 459)	52 914
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { Produits de locations immobilières Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG 220	1 376
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	1 334
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1 5 035	9 716
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Détails ci joint			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise :		ASS ASSOCIATION A.G.I.V.A.				Néant			
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.		1		2		3			
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	48 866	KE	KF	6 213		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre [Dont composants L9]	KJ		KK	KL			
		Sur sol d'autrui [Dont composants M1]	KM		KN	KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions* [Dont composants M2]	KP		KQ	KR			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont composants M3]	KS	282 337	KT	KU	24 063		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers*	KV	8 310	KW	KX			
		Matériel de transport*	KY		KZ	LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	104 784	LC	LD	6 997		
		Emballages récupérables et divers*	LE		LF	LG			
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ				
	Avances et acomptes	LK		LL	LM				
	TOTAL III	LN	395 432	LO	0	LP	31 060		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T			
Autres participations		8U		8V	8W				
Autres titres immobilisés		1P		1R	1S				
Prêts et autres immobilisations financières		1T	2 481	1U	1V				
TOTAL IV		LQ	2 481	LR	0	LS	0		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	446 779	ØH	0	ØJ	37 273		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *ou évaluation par mise en équivalence				
		par virement de poste à poste			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.		1		2		3	4		
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	55 078	IX		
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG	MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	710	MJ	MK	305 690	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM	MN	8 310	MO	
		Matériel de transport	IV		MP	MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS	6 371	105 411	MU	
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV	MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA		NB		
Avances et acomptes	NC		ND	NE		NF			
TOTAL III	IY	710	NG	6 371	NH	419 411	NI	0	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW			
	Autres participations	IØ		ØX	ØY	ØZ			
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D			
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F	2 481	2G		
	TOTAL IV	I3	0	NJ	0	NK	2 481	2H	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	710	ØK	6 371	ØL	476 970	ØM	0

Cegid Group (Ne pas reporter le montant des centimes)*

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 1

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ASS ASSOCIATION A.G.I.V.A. Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS ASSOCIATION A.G.I.V.A.	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	45 878	PF	5 593	PG		PH	51 472
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	230 588	QA	26 867	QB		QC	257 455
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	7 595	QE	192	QF		QG	7 787
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	83 029	QM	11 107	QN	2 801	QO	91 334
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	321 212	QV	38 165	QW	2 801	QX	356 576
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	367 090	ØP	43 759	ØQ	2 801	ØR	408 048

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvements nets des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements	TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9
Autres Immob. incorporelles	TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q2	Q3	Q4
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	T4	T5
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13
Autres immobilisations corporelles	Ins. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	U9	U10
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7	V8
	Mat. bureau et inform., mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	W5	W6
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	X2	X3	X4
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X10	X11
Frais d'acquisition de titres de participation	Total IV	NL				NM				NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	NW	NX	NY
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	0		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY	0		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	0

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

7

Désignation de l'entreprise : ASS ASSOCIATION A.G.I.V.A.

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	0	TS 0	TT 0	TU 0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	0	TV 0	TW 0	TX 0	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		6J	6K	6L	6M	
		6N	6O	6P	6Q	
		6R	6S	6T	6U	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation(1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	1 256	TY 0	TZ 1 256	UA 0
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	1 256	UB 0	UC 1 256	UD 0
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF 1 256		
	- financières	UG		UH		
	- exceptionnelles	UJ		UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

8

Désignation de l'entreprise :		ASS ASSOCIATION A.G.I.V.A.		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	2 481	UV	2 481	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	265 965		265 965		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	97		97		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	4 683		4 683	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	16 300		16 300	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	5 393		5 393		
	Charges constatées d'avance	VS	19 396		19 396		
	TOTAUX		VT	314 316	VU	314 316	VV
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	7 591		7 591		
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	87 030		87 030		
Personnel et comptes rattachés		8C	51 751		51 751		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	85 647		85 647		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	26 037		26 037		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	44 330		44 330		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	10 734		10 734		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L	8 980		8 980		
TOTAUX		VY	322 100	VZ	322 100	0	0
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			



Désignation de l'entreprise : ASS ASSOCIATION A.G.I.V.A.		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 1		
I. RÉINTÉGRATIONS			BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) *					
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf tableau 2067-BIS-SD)					
	Amendes et pénalités (nature : AMENDE CODE DE LA ROUTE.....)					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209 C)	SX	Quote-part de 5 % des plus-values à taux zéro	M8		
TOTAL I					WR	181
II. DÉDUCTIONS			PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			
			- imposées au taux de 0 %			
			- imposées au taux de 19 %			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			
			- imputées sur les déficits antérieurs			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participation	2A)	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *					
	Majoration d'amortissement *					
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexties A)	L5
	Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6	Sociétés investissements immobiliers cotées (art.208 C)	K3	Zone franche Corse (art. 44 decies)	QT
Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères art.209C		OT	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI)
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI		
		déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)						
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	0	
					XO	11 278

Cegid Group

10

DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ASS ASSOCIATION A.G.I.V.A.		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	11 278	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	11 278	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis Al. 2 du CGI. *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	0	YO 0
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI	0	0

CREDITS D'IMPOTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ	0	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR	0	Crédit d'impôt Famille	JS	0
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT	0	Crédit d'impôt investissement en Corse	JU	0	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV	0
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW	0	Autres imputations	JX	0			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-3 du Code des Transports. (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
---	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

Désignation de l'entreprise : <u>ASS ASSOCIATION A.G.I.V.A.</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
TABLEAU D'AFFECTION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(13 590)	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	52 914	
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)			
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	0	ØE	0
	TOTAL I	ØF	39 324	
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB		
	Dividendes	ZE		
	Autres répartitions	ZF		
	Report à nouveau	ZG	39 324	
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	39 324
	<small>(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.</small>			
RENSEIGNEMENTS DIVERS		Exercice N :	Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DETAILS DES POSTES	- Sous-traitance	YT	52 538	70 489
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété J8	XQ	108 643	91 949
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	33 837	41 438
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES	ST	366 025	352 763
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	561 043	556 639
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW	2 693	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS	ØZ	41 654	30 291
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	44 347	30 291
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée	YY	204 327	207 537
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	80 454	82 396
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2011) *	ØB	619 292	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*	ØS		
	- Effectif moyen du personnel* (dont apprentis : 0,00 handicapés) : 0,00	YP	22,00	22,00
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*	ZK	%	%
	- numéro de centre de gestion agréé * XP		- Filiales et participations (liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR)	
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA	plus-values à 15 % JK	plus-values à 0 % JL	
		plus-values à 19 % JM	Imputations JC	
	Groupe : résultat d'ensemble. JD	plus-values à 15 % JN	plus-values à 0 % JO	
		plus-values à 19 % JP	Imputations JF	
	Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG	indiquer 1 pour Société mère, 2 pour filiale JH	N° SIRET de la société mère JJ	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032 (et dans la notice n°2058 NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

12

DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : ASS ASSOCIATION A.G.I.V.A.

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1	IEC:CAMESCOPE /TRE 23072010	6 371	2 801		3 570
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1		(3 570)				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				

20	Divers (détails à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			(3 570)			
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))				(A)	(B)	(C)
CADRE C : autres plus ou moins-value taxables à 19 % (11)					(Ventilation par taux)	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : ASS ASSOCIATION A.G.I.V.A. Néant *

- 1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- 2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 16 % 2	
1	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) 1 *.
2	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) 1 *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16%		Solde des moins-values à 16%
		1	2	
Moins-values nettes N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme		Solde des moins-values à reporter	
	1	2	3	4	5		6
Moins-values nettes N							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ASS ASSOCIATION A.G.I.V.A. Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N -1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3	0	0	0	0	0
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6	0	0	0	0	0
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7	0	0	0	0	0

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 6 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032